

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2019

---

RÉTABLIR POUVOIR D'ACHAT DES FRANÇAIS - (N° 1721)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CF18

présenté par  
Mme Magnier et Mme Lemoine

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 2

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'effet rétroactif de l'article.